

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Pascal Petroz*

*Date de dépôt : 24 mai 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Quel avenir pour la police de sécurité internationale ?**

La présente interpellation est adressée à Monsieur Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du département des institutions.

Lors des travaux ayant abouti à la réforme de la loi sur la police, intervenue lors de la précédente législature, de nombreux députés se sont interrogés au sujet de l'opportunité de la présence de deux corps de police en uniforme : la gendarmerie et la police de sécurité internationale.

Il a été à cette époque relevé que de nombreux citoyens étaient surpris par la présence, dans notre canton, de voitures de police et d'uniformes bleus pour la gendarmerie et verts pour la police de sécurité internationale.

De même, le fait que la police de sécurité internationale ne bénéficie que de prérogatives limitées en matière de maintien de l'ordre public a également suscité de nombreuses interrogations.

Compte tenu du fait que les travaux parlementaires relatifs à la loi avaient d'ores et déjà duré plus d'une année en commission judiciaire, le Conseil d'Etat avait proposé de revenir ultérieurement devant le Grand Conseil avec un projet de réforme, ce qui n'a pas été le cas à ce jour.

La question du soussigné est par conséquent la suivante :

***Quel est l'état d'avancement de la réforme de la police de sécurité, quelles sont les orientations prévues et quel est le calendrier prévu ?***